POOL PROTECT
La Solution

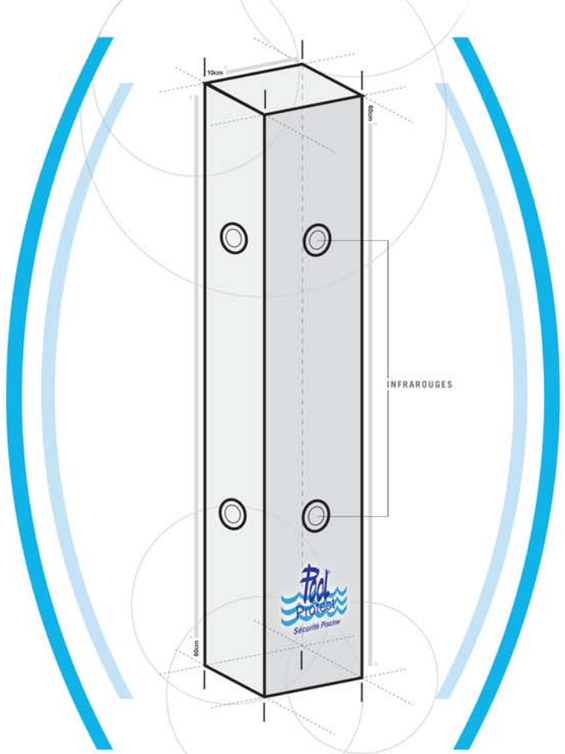

Le contexte

- La Loi N° 2003-9 du 03/01/03, extrait :

Art. L.128-1 : "A compter du 1er janvier 2004, les piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade".

- La Norme: NF P 90-307 :

Tous les Systèmes électroniques pour la sécurisation des piscines contre la noyade, devront être conformes à la norme..

Le système breveté Pool Protect

Système périmétrique, infrarouge, à bus de données, assurant le transit et la gestion des informations par voie numérique-optique, pour la sécurisation de tous types de bassin contre la noyade.
Système garantie 2 ans.

Les aspects techniques et technologiques

- Le numérique optique* lié à l'infrarouge.

L'intégralité des données (informations) transite par l'infrarouge ce qui permet d'éviter un passage de câbles. Les Bornes ont seulement besoin d'être alimenté en 12V(+ / -) et peuvent ne pas être reliées entre elles. Importante tolérance des réglages, le processeur récupère les erreurs d'alignements horizontaux et verticaux. Il permet des installations sur tous types de sols (même non parfaitement plats), et des configurations en trapèze avec un nombre presque illimité de bornes relais (5,6,7,8 ou plus). * Système breveté INPI.

- Un système évolutif à bus de données.

Les deux infrarouges sont codés différemment, sans risque d'interférence. En option, la possibilité de faire évoluer le système (logiciel), de le paramétrer et de garder en mémoire les 100 derniers événements en indiquant le jour et l'heure.

- La Réactivation Automatique Intelligente* (RAI).

Système asservi à un radar de détection de mouvements hyperfréquence. Le système se réarme quand le baigneur quitte et uniquement quand il quitte la piscine, en l'absence de mouvement. * Système breveté INPI.

- Une expertise dans le secteur depuis 1998.

L'idée était de garder l'avantage d'un système périmétrique tout en simplifiant au maximum sa gestion au quotidien.
Aujourd'hui nous vous présentons la 4 ème génération, une génération aboutie, très en avance techniquement, ce qui lui confère un confort d'utilisation, une facilité d'intégration, de réglage sans équivalent et bien entendu La Solution en matière de sécurité.

L'intégration sur site

- Discrétion et sobriété: l'unanimité !
Les bornes en aluminium sont sobres et discrètes, ce qui leur permet de s'intégrer facilement dans les sites les plus contrastés ou à caractère exceptionnel.

- Plusieurs finitions: Le choix !
Blanche, verte qui convient parfaitement aux pelouses et aux massifs. En option l'Ipé (finition teck) qui s'adresse plus spécialement aux propriétaires de plage en bois exotique ou de caillebotis.

L'utilisation au quotidien

- Le confort.
Une seule manipulation (une action codée, différenciée et simultanée) sur le digipad de la borne maître ou de la centrale permet de mettre le système en veille. La RAI* prend en charge la réactivation du système sans contrainte et sans que l'utilisateur puisse l'oublier.

- La sécurité: un système préventif et dissuasif.
Même si ce système ne peut en aucun cas se substituer à la vigilance et l'intervention des parents, il permet néanmoins de prévenir l'accident puisqu'il va avertir du danger au moment où l'enfant va amorcer une intrusion dans le périmètre protégé. A l'aide de son puissant avertisseur il adresse à l'enfant un message de danger (sirène 110 dB) qui ajouté à l'intervention des parents peut devenir une sanction dissuasive.

L'installation

Une installation simplifiée !

- Des chantiers de courte durée : "l'echo des professionnels" :
Moins d'un jour en moyenne pour l'installation du système, même sur un site complexe. Mise en alignement rapide, avec une grande tolérance de réglage (indicateur d'alignement sur la centrale). Les bornes relais ont seulement besoin d'être alimentées en 12V, et peuvent ne pas être reliées entre elles, évitant ainsi les saignées sur les plages existantes.

- Un manuel d'installation et d'utilisation simple et compréhensible :
Le manuel a été visé par l'organisme certificateur. Il est conforme à la norme.